



L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

FONCTIONNEMENT DES TARIFICATEURS

Groupe APRIL

Mis à jour le 06 septembre 2022



1. Qui sommes-nous ?

Vous consultez le site internet du groupe APRIL développé par la société APRIL et ses filiales pour Vous présenter les produits d'assurance ou de financement que nous distribuons et les services que nous Vous mettons à disposition.

La rubrique « Fonctionnement du tarificateur » a pour objectif de vous présenter les informations essentielles sur la manière dont nous mettons à votre disposition nos Services Tarificateurs des différents sites de nos filiales. Vous pouvez en consulter la liste dans la rubrique « Conditions Générales d'Utilisation » et obtenir plus d'informations sur notre identité.

2. Quels sont nos canaux de distribution ?

Nos filiales co-conçoivent et gèrent des produits d'assurance ou de financement qu'elles distribuent en direct ou par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires de confiance constitué d'intermédiaires d'assurances et d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement.

Dans le cadre de distribution directe, nos filiales mettent à votre disposition plusieurs parcours d'adhésion ou de souscription, appelés « Services Tarificateurs ».

3. Quels sont nos liens avec les compagnies d'assurance ou les établissements de crédit ?

Nos filiales n'ont pas de lien capitalistique avec les assureurs et les établissements de crédit tiers pour lesquels elles distribuent des produits.

Dans le cadre de votre utilisation de nos « Services Tarificateurs », nos filiales Vous communiqueront la liste des assureurs et établissements de crédit avec lesquels elles travaillent.

4. Comment sommes-nous rémunérés ?

Nos filiales perçoivent une commission sur chaque produit vendu. Cette commission leur est versée par la compagnie d'assurance ou par l'établissement de crédit partenaire de la filiale en fonction du produit que Vous avez sélectionné et est incluse dans le tarif de votre contrat .

Certaines de nos filiales sont également susceptibles de percevoir des frais de dossier ou d'autres frais divers dont le montant Vous est communiqué au préalable dans une proposition et/ou un devis.

Lorsque Vous êtes mis en relation avec un membre de notre réseau de partenaires de confiance, ces derniers sont aussi susceptibles, à leur propre discrétion, d'exiger des frais supplémentaires dont ils Vous communiqueront le montant. Nos filiales ne perçoivent pas ces frais.

5. Comment fonctionnent nos différents tarificateurs ?

a) Fonctionnement des tarificateurs

Chacun de nos tarificateurs calcule le coût du produit d'assurance ou de l'offre de crédit qui est le/la plus cohérent(e) avec vos besoins, parmi le catalogue de produits de la filiale dont Vous utilisez le Service Tarificateur.

Aucune de nos filiales ne comparent les produits d'assurance ou les offres de crédit de l'ensemble du marché français : les catalogues de produits de nos tarificateurs sont composés des produits co-conçus en fonction des cibles clients.



Nos filiales ne recueillent que les informations nécessaires pour Vous faire une proposition d'assurance ou de crédit :

- **Vos besoins en assurances ou en crédit** : chacun des tarificateurs de chacune de nos filiales se base sur un fonctionnement adapté aux produits distribués par la filiale concernée. Il peut s'agir de questions qui Vous sont directement posées ou d'interfaces Vous permettant de positionner directement votre niveau de besoin ;
- **Vos informations personnelles** : date de naissance, date de prise d'effet notamment. D'autres informations personnelles sont susceptibles d'être collectées pour certains produits d'assurance ou certains produits de financement. Vous pouvez consulter toutes les informations nécessaires sur la collecte de vos données personnelles par la filiale concernée dans la rubrique dédiée.
- **Les informations personnelles d'autres personnes** : par exemple, il peut s'agir des informations personnelles d'autres assurés que Vous souhaitez couvrir au titre d'un contrat d'assurance en Santé/Emprunteur.

Au regard du rapport tarif/prestations, Vous obtenez alors un classement des offres qui sont les plus cohérentes avec vos besoins parmi les offres du catalogue de la filiale dont Vous utilisez le Service Tarificateur. Certaines de nos filiales Vous affiche seulement l'offre du catalogue la plus cohérente avec vos besoins, sans afficher de classement.

Chacune des offres contient :

- Le coût TTC, par mois et par an ;
- Les avantages du contrat proposé ;
- Les Conditions Générales du contrat proposé. Vous pourrez ainsi en prendre connaissance avant toute souscription ;
- Le cas échéant, le Document d'Information sur le Produit d'assurance qui présente succinctement les aspects principaux du contrat d'assurance proposé : qui est l'assureur, comment souscrire, comment se rétracter, à quel moment Vous pouvez résilier votre Contrat...

En plus de ces éléments, selon le Service de Tarificateur que Vous utilisez, la filiale concernée met à votre disposition la documentation ainsi que les informations nécessaires. Par exemple :

- **Service Tarificateur Santé, Expat/Voyage** : exemples de remboursement, tableau des garanties ;
- **Service Tarificateur Emprunteur** : Fiche d'Information Standardisée détaillant les garanties exigées par la banque et les garanties du contrat d'assurance proposé ;
- **Service Tarificateur Deux-Roues** : Fiche d'Information relative au fonctionnement des garanties « responsabilité civile » dans le temps afin de Vous donner les informations nécessaires à la bonne compréhension du fonctionnement de la garantie responsabilité civile.

b) Critères de classement

Lorsque nous Vous proposons plusieurs offres, celles-ci Vous sont proposées par ordre croissant de prix. Dans certains cas spécifiques il est possible que, parmi plusieurs offres, nous Vous recommandions une offre dont le tarif, par rapport aux garanties proposées et au regard de vos besoins, est le plus avantageux.

En tout état de cause, nous n'influons pas le classement des offres qui dépend seulement du tarif et n'est pas influencé par une quelconque rémunération que nous sommes susceptible de recevoir.

c) **Éléments constitutifs des primes pour les offres d'assurances**

Les primes d'assurances sont déterminées selon plusieurs critères, notamment l'âge et Vos besoin, à cela peuvent s'ajouter d'autres critères :

- **Service Tarificateur Santé** : statut professionnel ;
- **Service Tarificateur Expat/Voyage** : statut professionnel, lieux de destination, durée du séjour ;
- **Service Tarificateur Emprunteur** : caractéristiques du prêt, antécédents médicaux.
- **Service Tarificateur Deux-Roues, Plaisance (bateau, jet-ski...)** : antécédents d'assurance, lieu de résidence, caractéristiques du véhicule, type d'utilisation du véhicule assuré, mode de stationnement...

La cotisation d'assurance des offres proposées comprend les taxes applicables.

Le détail du prix Vous est communiqué dans la proposition d'assurance/le devis qui mentionne également le montant des éventuels frais de dossier et cotisation(s) associative(s) qui Vous incombent.

oo